

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 645

15 mars 2013

SOMMAIRE

Acelis	30957	GES Maritime S.A.	30933
Advanced Management S.A.	30957	Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.	30933
Al Beauty & Cy S.C.A.	30917	Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.	30954
Al Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l.	30958	Goodman Industrial Real Estate Luxem- bourg S.à r.l.	30933
Bar Rio S.à r.l.	30916	Groupe de Narda Participations S.à r.l. ..	30955
Colafin International S.A.	30960	Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.	30958
Comodo S.à r.l.	30960	Jakob Investments S.A.	30958
CRC Luxembourg S.à r.l.	30934	Kairos Advisors S.A.	30941
Dadico S.A.	30914	Language & Knowhow	30957
Designers Promotion S.A.	30960	MARTI Presse Sàrl	30958
EF Trust S.A.	30956	Occitan Investments S.A.	30941
Electro Assurances	30955	Octopussy S.A.	30940
Energys S.A.	30914	Oedipus S.A.	30940
Ernee Gestion S.A.	30953	Ondutech S.A.	30940
EU Art S.A.	30955	One 55 Fenchurch S.A.	30940
Européenne de Participations et de Signa- lisation S.A.	30955	Optimal Participations S. à r.l.	30940
Europtax S.à r.l.	30956	Renteco S.A.	30916
Faminvest EC S.à r.l.	30953	Restaurant Rio d'Oro S.à r.l.	30915
FFS 5 S.à r.l.	30953	Ricoh Luxembourg S.à r.l.	30917
Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2	30956	RM Promoting	30915
Fidji Luxco (BC)	30957	Rufiny	30914
Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A.	30953	Seven Mills S.A.	30916
Field Conseil S.à r.l.	30954	Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	30915
Film Participations S.A.	30933	Snack Ventures Europe S.C.A. Luxem- bourg	30917
Financière de l'Europe Occidentale S.A.- SPF	30932	Société Immobilière de Vente et d'Achat	30914
Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A.	30954	Sparrowhawk Properties 404 S.à r.l.	30915
Flint Luxembourg Sàrl	30953	Starman (Holdings) S.à r.l.	30916
GC Import Export	30937	Tandem Partners S.à r.l.	30917
Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H.	30933		

Energys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 103.335.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean Close, administrateur.

Il ne sera pas remplacé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013019247/12.

(130022878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Dadico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 101.348.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013019229/13.

(130023381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Société Immobilière de Vente et d'Achat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 21, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 9.890.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2013.

Référence de publication: 2013019556/10.

(130023123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Rufiny, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 174.315.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire date 01 February 2013

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 01.02.2013 de la société Rufiny S.A. il à été décidé:

Révocation de Mme Sandrine Stourm, comme administrateur de catégorie B avec effet du 20.12.2012

Révocation de Mme Angella Ramsamy, comme administrateur de catégorie B avec effet du 31.12.2012

et nomination de Madame Khatuna Koroglishvili, géorgienne, née le 2 mars 1974 à Tbilissi, Géorgie, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 07.01.2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019;

et nomination de Monsieur Gareth Pugh, britannique, né le 7 juin 1970 à Edinburgh, Royaume-Uni, adresse professionnelle 6, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 21.12.2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

Luxembourg, le 06.02.2013.

Référence de publication: 2013019538/19.

(130023016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Restaurant Rio d'Oro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 26, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 154.782.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 5 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013019545/10.

(130023032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

RM Promoting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 104.467.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 5 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013019546/10.

(130023031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Sparrowhawk Properties 404 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.829.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 février 2013 qu'ont été nommés:

- Madame Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiate;

- Monsieur Nicholas West, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013019558/20.

(130022956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.983.

Par résolutions prises en date du 8 janvier 2013, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019551/14.

(130022816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Seven Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.740.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2012:

- L'Assemblée a entendu le rapport du Commissaire-vérificateur à la liquidation et l'a approuvé,
- L'Assemblée a décidé d'approuver les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur,
- L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège de la société 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg,
- L'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation.

Pour extrait conforme

DELPHEA S.à r.l.

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013019566/20.

(130023049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

—
Les comptes annuels pour la période du 22 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019560/11.

(130023173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Bar Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019747/9.

(130024074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Renteco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 160.165.

—
Hiermit kündige ich den mit der

Renteco S.A. (R.C.S. Luxembourg B160165) am 11.02.2011 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 06.02.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 06/02/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013019534/14.

(130023125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ricoh Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013019535/11.

(130022833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Snack Ventures Europe S.C.A. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1726 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 105.867.

Les comptes annuels de la société de droit étranger S.C.A. Snack Ventures Europe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019549/10.

(130022807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Tandem Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.074.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013019593/12.

(130023238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Al Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.080.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Beauty & Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 171080 incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 August 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 22 September 2012 (number 2365). The article of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2012, not yet published.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr. Michael KITAI, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.00), so as to raise it from its present amount of one million six hundred thousand euros (EUR 1,600,000.00) up to two million euros (EUR 2,000,000.00), by the creation and the issue of four hundred thousand (400,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (collectively referred as the "New Shares") having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of one hundred and fifty-three million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-one euros and twenty-seven cents (EUR 153,127,351.27) (the "Contribution"). The total contribution amount shall be allocated to (i) the Company's share capital for an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of one hundred and fifty-two million seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-one euros and twenty-seven cents (EUR 152,727,351.27).

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the purpose clause

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.00), so as to raise it from its present amount of one million six hundred thousand euros (EUR 1,600,000.00) up to two million euros (EUR 2,000,000.00), by the creation and the issue of four hundred thousand (400,000) new ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (collectively referred as the "New Shares") having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and paid up by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of one hundred and fifty-three million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-one euros and twenty-seven cents (EUR 153,127,351.27) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The New Shares have been subscribed by Lobelia Beteiligungs GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, governed by the laws of Germany, having its seat in Grunwald, district of Munich, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRB 146549, here represented by Mr. Stefan Thilo, lawyer, with professional address in Munich, Germany, by virtue of a proxy, given in Hagen (Germany) on the 11 December 2012, hereto annexed, and paid by means of a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of one hundred and fifty-three million one hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-one euros and twenty-seven cents (EUR 153,127,351.27) (the "Contributed Claim"). The total contribution amount is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of one hundred and fifty-two million seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and fifty-one euros and twenty-seven cents (EUR 152,727,351.27).

A report has been drawn up by Interaudit S.à r.l., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, pursuant to the requirements set out under article 26-1, 32-1(5) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which contains the following conclusion:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value together with the share premium, of the shares to be issued as consideration."

The aforesaid report issued by Interaudit S.à r.l., prenamed, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" 5.1. The capital is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.00 represented by two million (2,000,000) shares of one euro (EUR 1.00) each, divided into

(A) one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) ordinary shares (the "Shares" or actions de commanditaires), each having such rights and obligations as set out in these Articles; and

(B) one (1) management share (the "Management Share" or actions de commandité) owned by AI Beauty S.à r.l.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The shareholders' meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the purpose clause which shall read as follows:

1. Corporate form/Name/Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "AI Beauty & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law") as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the General Partner (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the General Partner.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the General Partner thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the General Partner thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the General Partner or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital,

principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the General Partner incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the general partner. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of two million euros (EUR 2,000,000.00) divided into (A) one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) ordinary shares ordinary shares (the "Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each. The Management Share shall be held by Al Beauty S.á r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandite). Holders of the Shares are referred to as the "Shareholders".

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation provided by Luxembourg Law unless provided otherwise in these Articles or the Shareholders Agreement.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the General Partner.

5.11 The General Partner may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the General Partner is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent

such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one billion euros (EUR 1,000,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in accordance with article 6.3 below.

6.3 Unless otherwise agreed in the Articles, the General Partner is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, the subscribed share capital for the following purposes: (a) the capital increase will be implemented for purposes of curing or avoiding a breach under the Financing Agreements (as defined in the Shareholders Agreement), and/or (b) the Advisory Board has determined that substantial additional financing for any company in the Group is needed to avoid a material contractual default or similar material adverse effect and/or (c) a Shareholder is not providing the Contribution as set out under the Shareholders Agreement, provided that, for the avoidance of doubt, each Shareholder shall have pro rata pre-emption rights in case of such capital increases set forth under (a) or (b) or (c). The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the General Partner.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner.

6.5 In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6 The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Pre-emption right.

7.1 Pre-emption Rights. In each capital measure of the Company, including but not limited to, each capital increase of the nominal share capital of the Company, K-FamilyCo shall have pro rata pre-emption rights as the Investor in order to ensure that the stake of K-FamilyCo in Company does not fall below 20%.

7.2 Exclusion of Pre-emption Rights. The Shareholders will not implement capital measures under exclusion of the pre-emption rights, unless such measures will be resolved with 80% of the registered nominal share capital of the Company plus one vote by the Shareholders.

7.3 Equity-Dilution. Capital measures, like capital increases and the issuance of convertible preferred equity certificates, can lead to a reduction of the percentage shareholding of a Shareholder in the Company (equity-dilution). Each capital measure that might lead to an equity-dilution of K-FamilyCo in the Company below 20% needs to be resolved with 80% of the registered nominal share capital of the Company plus one vote. K-FamilyCo is not obliged to vote in favor of such capital measure that might lead to an equity-dilution of K-FamilyCo unless provided otherwise in the Shareholders Agreement.

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by AI Beauty S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "General Partner").

8.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

8.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

8.4 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

8.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the General Partner.

8.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

9. Supervisory board.

9.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the General Partner.

9.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

9.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

9.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

9.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

9.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

9.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

9.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

9.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

9.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

9.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10. Advisory board.

10.1 The Company shall have an Advisory Board (the "Advisory Board") with a number of members corresponding with the number of the shareholder representatives of the DHAG Supervisory Board.

10.2 The members of the Advisory Board shall be appointed by the Shareholders.

10.3 The responsibilities of the Advisory Board shall be governed by the rules of procedures set out and directed by the Shareholders.

11. Decision of the shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

11.2 General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

11.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of March at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

11.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

11.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11.6 Resolutions of the shareholders' meeting of the Company shall be taken with simple majority of votes cast unless a different majority is required pursuant to the Articles, the Shareholders Agreement or mandatory provisions of 1915 law. To the extent that certain resolutions require a majority of 75% according to mandatory Luxembourg law but do not explicitly require a 75% majority according to the terms and conditions of the Articles and the Shareholders Agreement, K-FamilyCo shall exercise its voting right in the same manner as the Investor.

12. Transfer of shares.

12.1 Restraint on Disposal. The Shareholders are not allowed to dispose, directly or indirectly, of their Shares, any shares in the other HoldCos, or the DHAG Shares (together the "Sales-Objects"), the immanent rights of these shares or the rights resulting from these shares or to commit to such a disposal (a "Transfer") without a resolution of the shareholders' meeting of the Company, which requires in case of a disposal by the Investor the consent of K-FamilyCo and in case of a disposal by K-FamilyCo the consent of the Investor, except for those disposals set out in article 12.2 or under the provision of the Shareholders Agreement, or disposals in accordance with the exit provisions set out under article 13 (Exit), article 16 (Tag-Along Rights) and article 17 (Drag-Along Rights). Further, K-FamilyCo shall procure that no direct or indirect Change of Control occurs without the consent of the Investor. In case of a breach of K-FamilyCo of such obligation, any rights of K-FamilyCo and any rights pertaining to the Shares held by K-FamilyCo (including, for the avoidance of doubt, any rights it may have following a re-investment) as well as the voting rights and dividend rights of such Shares shall be suspended until such breach is remedied in a way that the legal and economic ownership is held by entities or persons whose ownership would not have triggered a Change of Control, provided that (i) the suspension shall not lapse with retroactive effect upon the remedy and (ii) the suspension shall not lapse but become permanent if the breach has not been remedied within a period of three months following the breach. A "Change of Control" has occurred if at any time one or several entities or persons related to K-FamilyCo as listed under the Shareholders Agreement (each a "Related Party") are no longer holding (jointly) directly or indirectly, at least 51% of the legal and economic ownership in K-FamilyCo.

12.2 Transfer to the other Shareholder and/or in favor of Affiliates. Each Shareholder is entitled to transfer the Shares to the respective other Shareholder. The Investor is entitled to transfer the Shares to any of its Affiliates and K-FamilyCo is entitled to transfer all (and not only some) of its Shares to an entity in which the Related Parties (jointly) hold at least 51% of the legal and economic ownership and are the controlling shareholders. In these cases, the respective other Shareholder is obliged to consent to such transfer, provided inter alia that in case of a transfer by the Investor - the transferee undertakes to re-transfer the acquired shares in case the transferee ceases to be an Affiliate of the Investor.

13. Exit.

13.1 Permissibility of Exit. Transfers of any one of the Sales-Objects (each an "Exit") other than in accordance with article 12 shall only be permissible subject to this article 13, article 16 (Tag-Along Rights) and article 17 (Drag-Along Rights).

13.2 Exit Request. An Exit may be initiated by either Shareholder by making a respective request (the "Exit Request", the requesting Shareholder to be referred as to the "Transferring Party", the Exit Request receiving Shareholder to be referred as to the " Non-Transferring Party"), provided that an Exit Request by K-FamilyCo may only be made after lapse of five years following the year 2012. Such request shall be made in writing and shall identify the Sales-Object, i.e. which shares the requesting Shareholder intends to transfer, the number of shares and the preferred Exit-Route (as defined below). An Exit Request by a Shareholder does not bar the other Shareholder from also making an Exit Request if such Exit Request is permissible pursuant to sentence 1 of this paragraph. For the avoidance of doubt, the Exit Request may only be made for the Shares directly held by the requesting Shareholder, or, if the Exit shall take place by a way of a sale of shares in a HoldCo (other than the Company) or by sale of DHAG Shares it may only be made for such amount of the shares in such HoldCo or the DHAG Shares which corresponds to the shareholding in the Company held by the requesting Shareholder.

14. Allocation of exit proceeds in case of a joint exit. If following an Exit Request by the Transferring Party, both Shareholders transfer any Sales-Objects (e.g., because the Non-Transferring Party exercises its Tag-Along Right or the Transferring Party exercises its Drag-Along Right, if any, or both Shareholders jointly perform the Exit) ("Joint Exit"), the net proceeds resulting from the transfer of the Sales-Objects (after payments to be made, if any, pursuant to article 18 and in each case net after cost and expenses as well as taxes, if any, triggered on any level of the Group (the "Exit Proceeds") (for the avoidance of doubt, any proceeds received for a sale of Shareholder Loans shall not qualify as Exit Proceeds) shall be used and allocated among the Shareholders as set forth in the Shareholders' Agreement. In case of a Joint Exit below the Company, the Exit Proceeds shall be up-streamed to the Company for such purpose and in case of a sale of shares in the Company, the share purchase agreement providing for the Joint Exit shall provide for a corresponding purchase price allocation as set out under the Shareholders' Agreement.

15. Allocation of exit proceeds in case of sole exit. If following an Exit Request by the Transferring Party, only the Transferring Party transfers any Sales-Objects ("Sole Exit"), the Exit Proceeds shall be allocated to such Shareholder alone. In case of a Sole Exit below the Company, the Exit Proceeds shall be up-streamed to the Company for such purpose and shall be paid to the Transferring Party concurrently with and against the redemption of the shares of the Transferring Party in the Company. In case the Transferring Party does not transfer its aggregate (indirect) ownership in the Sales-Object, this article 15 shall apply accordingly on a pro rata basis, provided that the redemption applies to a portion of the shares of the Transferring Party in the Company corresponding to the portion of the Sales-Objects transferred.

16. Tag-along rights. In case of an Exit by way of a sale of the Shares each Shareholder shall have a tag along right as set out under the Shareholders' Agreement.

17. Drag-along rights. In case of an Exit by way of a sale of the Shares by the Investor, the Investor shall have the right to demand from K-FamilyCo to sell its Shares to the third party on a pro rata basis and subject to identical terms and conditions according to which the Investor sells its Shares (the "Drag-Along Right"), as set out under the Shareholders Agreement.

18. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

18.1 The Company's financial year starts on 1st October each year and ends on the 30th of September the following year.

18.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

19. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

20. Supremacy. In case of conflict between the provisions of the Shareholders Agreement and the Articles, the provisions of the Shareholders Agreement shall always prevail.

21. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"Affiliates" of a Party are affiliates in terms of Sec. 15 of the German Stock Corporation Act (Aktiengesetz, AktG).

"Bidco" means Beauty Holding Three AG (formerly Blitz F12-vier-sieben-drei AG), a German stock corporation with its seat in Frankfurt am Main, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under no. HRB 94533.

"DHAG" means Douglas Holding Aktiengesellschaft is a German stock corporation with its seat in Hagen, registered with the commercial register of the local court of Hagen under HRB 242.

"DHAG Shares" means the shares in DHAG.

"Group" means the Company and the HoldCos.

"HoldCos" mean the Company, NewCo 0, Lux FinCo, NewCo I, NewCo II and BidCo.

"Investor" means AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée, S.à r.l.) with its seat in Luxembourg, registered with the commercial and company register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. (numéro d'immatriculation) RCS B 171056.

"K-FamilyCo" means Lobelia Beteiligungs GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung, GmbH) with its seat in Grünwald, district of Munich, registered with the commercial register at the local court of Munich (Handelsregister des Amtsgerichts München) under HRB 146549.

"Lux FinCo" means AI Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée, S.à r.l.) with its seat in Luxembourg, registered with the commercial and company register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. (numéro d'immatriculation) RCS B 171088.

"NewCo 0" means Beauty Holding Zero GmbH (formerly Blitz F12-vier-sieben-null GmbH), a German limited liability company with its seat in Frankfurt am Main, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under no. HRB 94477.

"NewCo I" means Beauty Holding One GmbH (formerly Blitz F12-vier-sieben-eins GmbH), a German limited liability company with its seat in Frankfurt am Main, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under no. HRB 94478.

"NewCo II" means Beauty Holding Two AG (formerly Blitz F12-vier-sieben-zwei AG), a German stock corporation with its seat in Frankfurt am Main, registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under no. HRB 94530.

"Shareholder Loan" means any loan that might be entered into between any Shareholder as lender and the Company as borrower.

"Shareholders Agreement" means any shareholders' agreement related to the Company which might be entered into amongst the Shareholders and new joiners from time to time.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Al Beauty & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171080, constituée suivant acte notarié en date du 17 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 22 septembre 2012, (numéro 2365). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2012, non encore publié.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael KITAI, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,00), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,00) jusqu'à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) par l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent cinquante-trois millions cent vingt-sept mille trois cent cinquante et un Euros et vingt-sept cents (EUR 153.127.351,27) (l'«Apport»). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cent cinquante-deux millions sept cent vingt-sept mille trois cent cinquante et un Euros et vingt-sept cents (EUR 152.727.351,27).

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Procéder à une refonte totale des statuts de la Société sans modification de la clause objet.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,00), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,00) jusqu'à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) par l'émission de quatre cent mille (400.000) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les droits et

obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent cinquante-trois millions cent vingt-sept mille trois cent cinquante et un Euros et vingt-sept cents (EUR 153.127.351,27) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par un apport en nature fait par Lobelia Beteiligungs GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, régie selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Grünwald, Munich, immatriculée auprès du registre de Munich sous le numéro HRB 146549, ici représentée par Mr. Stefan Thilo, avocat, résidant à Munich, Allemagne, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hagen (Allemagne) le 11 décembre 2012 ci-attachée, et payée par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent cinquante-trois millions cent vingt-sept mille trois cent cinquante et un Euros et vingt-sept cents (EUR 153.127.351,27) (la «Créance Apportée»). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cent cinquante-deux millions sept cent vingt-sept mille trois cent cinquante et un Euros et vingt-sept cents (EUR 152.727.351,27).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par «Interaudit S.à r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, conformément à l'article 26-1, 32-1(5) et 103 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value together with the share premium, of the shares to be issued as consideration."

Le présent rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de deux million d'euros (EUR 2,000,000.00) représenté par deux millions d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, réparties en:

(A) Un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) actions ordinaires (les «Actions» ou actions de commanditaires); et

(B) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») détenue par Al Beauty S.à r.l.

Dans les présents Statuts, «Actionnaires» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Actionnaire» devra être interprété conformément».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société sans modification de l'objet social qui devra désormais être lu comme suit:

1. Forme/Dénomination sociale/Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Al Beauty & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de deux million euros (EUR 2.000.000,00), représenté par un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre vingt-dix neuf (1.999.999) actions ordinaires (les «Actions») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par AI Beauty S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société. Les détenteurs d'Actions sont désignés comment étant les Actionnaires.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts comme prévu par la Loi Luxembourgeoise à moins qu'il n'en soit déterminé autrement dans les Statuts ou dans le Pacte d'Actionnaires.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé en conformité avec les dispositions de l'article 6.3.

6.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement dans les Statuts, le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, et ce pour les raisons suivantes: (a) l'augmentation de capital sera mise en place afin de palier ou éviter toute infraction sous les Contrats de Crédits (tels que définis dans le Pacte d'Actionnaires) et/ou (ii) le Comité Consultatif aura déterminé que des fonds additionnels substantiels pour n'importe quelle société du Groupe sont nécessaires pour éviter manquement professionnel matériel ou un effet ayant un impact matériel néfaste et/ou (c) un Actionnaire ne fournit pas les Apports tels que déterminés dans le Pacte d'Actionnaires, pour autant, et ce pour éviter tout doute, que tout Actionnaire aura le droit à un droit de souscription préférentiel proportionné dans les cas visé sous (a), (b) et (c). L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Droit de pré-emption.

7.1 Droit de pré-emption. Dans le cas de toute mesure liée au capital de la Société, incluant mais non limitée à toute augmentation de la valeur nominale du capital social, K-FamilyCo aura un droit de souscription préférentiel proportionné à celui de l'Investisseur, afin d'assurer que la part de K-FamilyCo dans la Société ne descende pas en dessous de 20%.

7.2 Exclusion du droit de pré-emption. Les Actionnaires ne mettront pas en place de mesures liées au capital social en excluant le droit de souscription préférentiels, à moins que ces mesures soient décidées à la majorité des Actionnaires représentant 80% du capital social plus un vote par les Actionnaires.

7.3 Effet de Dilution. Les mesures liées au capital, telles que les augmentations de capital, l'émission de certificats préférentiels convertibles peuvent entraîner la réduction du pourcentage de détention des Actionnaires dans la Société (effet de dilution). De telles mesures qui pourraient entraîner un effet de dilution de K-FamilyCo dans la Société en dessous de 20%, devra être décidé à la majorité des Actionnaires représentant 80% du capital social plus un vote par les Actionnaires. K-FamilyCo n'est pas obligé de voter en faveur de telles mesures liées au capital pouvant entraîner l'effet de dilution de K-FamilyCo à moins qu'il en soit déterminé autrement dans le Pacte d'Actionnaires.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par AI Beauty S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

8.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

8.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

8.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

8.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

8.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

9. Conseil de surveillance.

9.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

9.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

9.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

9.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

9.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

9.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

9.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

9.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

9.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

9.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

9.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10. Comité consultatif.

10.1 La Société pourra avoir un comité consultatif (le «Comité Consultatif») avec un nombre de membres correspondant au nombre de représentants des actionnaires du Conseil de Surveillance de DHAG.

10.2 Les membres du Comité Consultatif seront élus par les Actionnaires.

10.3 Les responsabilités du Comité Consultatif seront gouvernées des règles de procédures établies et régies par les Actionnaires.

11. Décisions des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

11.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

11.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11.6 Les résolutions des assemblées des Actionnaires seront prises à la majorité des voix à moins qu'une majorité différente ne soit requise par les Statuts, le Pacte d'Actionnaires ou par des dispositions de la Loi de 1915. Pour autant que certaines résolutions requiert une majorité de 75% en conformité avec les dispositions obligatoires des lois luxembourgeoises mais ne requiert pas explicitement une majorité de 75% en conformité avec les dispositions de ces Statuts et du Pacte d'Actionnaires, K-FamilyCo pourra exercer son droit de vote de la même manière que l'Investisseur.

12. Transferts d'actions.

12.1 Restriction de Transfert. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à céder, directement ou indirectement, leurs Actions, toute actions des Holdcos ou les Actions DHAG (toutes ensemble les «Actions Cibles»), les droits liés à ces actions ou les droits résultants de ces actions, voir même à s'engager à une telle cession (un «Transfert») sans une résolution de l'assemblée des Actionnaires, requérant dans le cas d'un transfert par l'Investisseur, le consentement de K-FamilyCo et dans le cas d'un transfert par K-FamilyCo, le consentement de l'Investisseur, à l'exception des transferts visés par l'article 12.2 ou visés par le Pacte d'Actionnaires, ou les cessions en conformité avec les dispositions relative à la sortie telles que mentionné sous les articles 13 (Sortie), article 16 (Droit de Cession Conjointe) et article 17 (Droit de Cession Forcée). Par ailleurs, K-FamilyCo devra faire en sorte qu'aucun Changement de Control, direct ou indirect, ne sera réalisé sans le consentement de l'Investisseur. Si K-FamilyCo ne se tient pas à cet engagement, tout droit de K-Family ou tout droit relatif à ses Actions (incluant tout droit K-FamilyCo pourrait avoir suite à un ré-investissement) ainsi que les droits de vote et les droits au dividende de ses Actions, seront suspendus jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement et ce afin que la détention juridique et économique soit détenue par des sociétés ou des personnes donc l'actionariat n'aurait pas entraîné un Changement de Control, pour autant que (i) la suspension ne soit pas rétroactive jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement et (ii) que la suspension ne devienne permanente si il n'a pas été remédié à l'infraction dans une période de trois mois suivant l'infraction. Un «Changement de Control» sera réalisé si à tout moment, une ou plusieurs entités ou encore personnes liées à K-FamilyCo, telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires (chacune une «Partie Liée») ne détiennent plus (conjointement) directement ou indirectement, au moins 51% de l'actionariat de K-FamilyCo.

12.2 Transfert à l'autre Actionnaires et/ou en faveur d'un Affilié. Chaque Actionnaire est habilité à transférer ses Actions à l'autre Actionnaire. L'Investisseur est habilité à transférer ses Actions à tout Affilié et K-FamilyCo est habilité à transférer toutes (et pas seulement une partie) ses Actions à une entité dans laquelle les Parties Liées (conjointement)

détiennent au moins 51% de l'actionnariat et sont des actionnaires majoritaires. Dans ces cas, l'autre Actionnaire sera obligé d'accepter un tel transfert pour autant inter alia que dans le cas d'un transfert par l'Investisseur- le cessionnaire s'engage à re-transférer les actions acquises dans le cas où le cessionnaire cesserait d'être un Affilié de l'Investisseur.

13. Sortie.

13.1 Sortie. Le Transfert de n'importe laquelle des Actions Cibles (chacune une «Sortie») autre qu'en conformité avec l'article 12, ne sera permise que sujet aux dispositions des articles 13, article 16 (Droits de Cession Conjointe) et article 17 (Droits de Cession Forcée).

13.2 Demande de Sortie. Une Sortie peut être initiée par l'un ou l'autre des Actionnaires qui fera une demande (la «Demande de Sortie», l'Actionnaire instigateur étant la «Partie Cédante» et l'Actionnaire recevant la Demande de Sortie étant la «Partie Non-Cédante»), pour autant que la Demande de Sortie par K-FamilyCo ne pourra se faire qu'après un délai de cinq ans suivant l'OPA en 2012. Une telle demande sera faite par écrit et devra identifier les Actions Cibles, i.e. quelles Actions l'Actionnaire requérant entend céder, le nombre d'actions et la Méthode de Sortie. La Demande de Sortie par un Actionnaire n'empêcher en rien l'autre Actionnaire de déposer une Demande de Sortie si une telle Demande de Sortie est permise suivant les dispositions de la première phrase de ce paragraphe. La Demande de Sortie peut seulement être faite pour les Actions directement détenues par l'Actionnaire instigateur, si la Sortie doit avoir lieu par la vente d'une Holdco (autre que la Société) ou par la vente des Actions DHAG, il ne peut l'être fait que pour le montant des actions dans ces Holdco ou les Actions DHAG qui correspondent à l'actionnariat de la Société détenue par l'actionnaire demandeur.

14. Allocation des produits génères par une sortie en cas de sortie conjointe. Si à la suite d'une Demande de Sortie par Partie Cédante, les deux Actionnaires transfèrent les Actions Cibles (parce que la Partie Non-Cédante exerce son Droit de Cession Conjointe ou que la Partie Cédante exerce son Droit de Cession Forcée ou que les deux Actionnaires exercent une Sortie conjointement) (la «Cession Conjointe»), les produits nets résultant du transfert des Actions Cibles (après paiement si nécessaires en conformité avec article 18 et dans tous les cas après les frais et dépenses ainsi que les impôts dus à n'importe quel niveau du Groupe (les «Produits Nets») (pour éviter tout doute, tout produit reçu en relation avec la vente d'un Prêt Actionnaire ne sera pas considéré comme un Produit Net) seront utilisés et alloués entre les Actionnaires comme mentionné dans le Pacte d'Actionnaires. Dans le cas d'une Sortie Conjointe en dessous de la Société, les Produits Nets seront remontés à la Société et dans le cas d'une vente des Actions de la Société le contrat de cession devra mentionner un prix de vente tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires.

15. Allocation des produits génères par une sortie en cas de sortie individuelle. Si à la suite d'une Demande de Sortie par Partie Cédante, seulement la Partie Cédante transfère les Actions Cibles (la «Sortie Individuelle»), les Produits Nets seront distribués à ce seul Actionnaire. Dans le cas d'une Sortie Individuelle en dessous de la Société, les Produits Nets seront remontés à la Société et payés à la Partie Cédante en échange du rachat des actions que la Partie Cédante détient dans la Société. Dans le cas où la Partie Cédante ne transfère par l'intégralité de ses Actions Cibles, cet article 15 s'appliquera sur une base proportionnelle, pour autant qu'un tel rachat s'applique à une portion des actions de la Partie Cédante dans la Société correspondant à la portion des Actions Cibles transférées.

16. Droit de cession conjointe. Dans le cas d'une Sortie par vente des Actions, chaque Actionnaire aura un droit à une cession conjointe comme prévu par les dispositions du Pacte d'Actionnaires.

17. Droit de cession forcée. Dans le cas d'une Sortie par vente des Actions, l'Investisseur aura le droit de demander à K-FamilyCo de vendre ses Actions à une partie tiers sur une base proportionnelle et soumis aux mêmes termes que ceux négociés pour l'Investisseur comme prévu par les dispositions du Pacte d'Actionnaires.

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

18.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

19. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

20. Suprématie. En cas de conflit entre les dispositions du Pacte d'Actionnaires et les Statuts, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront toujours.

21. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

"Actions DHAG" signifie les actions DHAG.

"Affiliés" d'un Actionnaire est une société affiliée dans les termes de Sec. 15 de la loi commerciale allemande.

"Bidco" signifie Beauty Holding Three AG (anciennement Blitz F12-vier-sieben-drei AG), une société allemande ayant son siège social à Frankfort sur Main, immatriculée au registre de commerce de Frankfort sur Main sous le no. HRB 94533.

"DHAG" signifie Douglas Holding Aktiengesellschaft, une société allemande ayant son siège social à Hagen, immatriculée au registre de commerce de Hagen sous la référence HRB 242.

"Groupe" signifie la Société et les HoldCos.

"HoldCos" signifie la Société, NewCo 0, Lux FinCo, NewCo I, NewCo II et BidCo.

"Investisseur" signifie AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation RCS B 171056.

"K-FamilyCo" signifie Lobelia Beteiligungs GmbH, une société allemande ayant son siège social à Grünwald, district de Munich, immatriculée au registre de commerce de Munich (Handelsregister des Amtsgerichts München) sous le numéro HRB 146549.

"Lux FinCo" signifie AI Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation RCS B 171088.

"NewCo 0" signifie Beauty Holding Zero GmbH (anciennement Blitz F12-vier-sieben-null GmbH), une société allemande ayant son siège social à Frankfort sur Main, immatriculée au registre de commerce de Frankfort sur Main sous le no. HRB 94477.

"NewCo I" signifie Beauty Holding One GmbH (anciennement Blitz F12-vier-sieben-eins GmbH), une société allemande ayant son siège social à Frankfort sur Main, immatriculée au registre de commerce de Frankfort sur Main sous le no. HRB 94478.

"NewCo II" signifie Beauty Holding Two AG (anciennement Blitz F12-vier-sieben-zwei AG), une société allemande ayant son siège social à Frankfort sur Main, immatriculée au registre de commerce de Frankfort sur Main sous le no. HRB 94530.

"Pacte d'Actionnaires" signifie tout contrat d'association relative à la Société.

"Prêt Actionnaire" signifie tout prêt pouvant être accordé par un Actionnaire à la Société.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, M. KITAI, S. THILO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16960. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013014836/853.

(130017521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Financière de l'Europe Occidentale S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.124.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019903/11.

(130023731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Film Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019901/9.

(130024106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013019920/12.

(130023769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013019921/12.

(130023768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 12.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019927/10.

(130023836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

GES Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.977.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GES MARITIME S.A.
Gabriele HIRSCH / Sandrine JARAMILLO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013019928/12.

(130023917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

CRC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.812.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.927.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, the latter being unable to attend shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, having its registered office at 22, Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, T-10500 Bangkok Metropolis, registered in the Partnerships/Companies Registry of Bangkok under the number 0105533085504,

here represented by Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 19th, 2012,

said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, requests the undersigned notary to document that it is the sole shareholder (herewith "Sole Shareholder") holding all of the four million twenty-two thousand five hundred (4,022,500) shares in the share capital of "CRC Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.927, incorporated on July 1st, 2011, pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, above named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2168 of September 15th, 2011. The Articles of Association have been amended several times and for the last time on March 19th, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, above named, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1558 of June 21st, 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Capital increase of the Company's share capital by an amount of four million seven hundred ninety thousand Euro (EUR 4,790,000.-) in order to raise it from its current amount of four million twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,022,500.-) to eight million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 8,812,500.-) by issue of four million seven hundred ninety thousand (4,790,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up in cash.

2. Subscription and payment of the newly issued four million seven hundred ninety thousand (4,790,000) shares by the Sole Shareholder of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

English version:

" 5.1. The subscribed share capital of the Company is set at eight million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 8,812,500.-) divided into eight million eight hundred twelve thousand five hundred (8,812,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

French version:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 8.812.500,-) représenté par huit millions huit cent douze mille cinq cents (8.812.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro

(EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.» takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million seven hundred ninety thousand Euro (EUR 4,790,000.-) in order to raise it from its current amount of four million twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,022,500) to eight million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 8,812,500.-) by issue of four million seven hundred ninety thousand (4,790,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, benefiting of the same rights and advantages as existing shares, to be fully paid up by a contribution in cash.

Subscription - Payment

Thereupon the above named Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe to all the four million seven hundred ninety thousand (4,790,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them up entirely by a contribution in cash so that the total amount of four million seven hundred ninety thousand Euro (EUR 4,790,000.-) is as of today at free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and contribution in cash described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association in order to read it as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 - The subscribed share capital of the Company is set at eight million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 8,812,500.-) divided into eight million eight hundred twelve thousand five hundred (8,812,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euro (EUR 3.800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day as mentioned in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, empêchée, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, avec siège social au 22, Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, T-10500 Bangkok Metropolis, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Bangkok sous le numéro 0105533085504,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 19 novembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentaire de documenter qu'elle est la seule associée (ci-après l'«Associé Unique») détenant l'intégralité des quatre millions vingt-deux mille cinq cents (4.022.500,-) parts sociales émises dans la société «CRC Luxembourg S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.927, constituée en date du 1^{er} juillet 2011 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 15 septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 19 mars 2012 par Maître Martine SCHAEFFER, prénommée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1558 du 21 juin 2012.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.790.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.022.500,-) au montant de huit millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 8.812.500,-) moyennant émission de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille (4.790.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à libérer intégralement par un apport en numéraire.

2. Souscription et libération des quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille (4.790.000) parts sociales nouvellement émises par l'Associé Unique de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at eight million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 8,812,500.-) divided into eight million eight hundred twelve thousand five hundred (8,812,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Version française:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 8.812.500,-) représenté par huit millions huit cent douze mille cinq cents (8.812.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.» prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.790.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.022.500,-) au montant de huit millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 8.812.500,-) moyennant émission de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille (4.790.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à libérer intégralement par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique prédésigné, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité des quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille (4.790.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et déclare les libérer entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que le montant total de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 4.790.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en numéraire décrit ci-dessus entièrement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. - Le capital social souscrit est fixé à huit millions huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 8.812.500,-) représenté par huit millions huit cent douze mille cinq cents (8.812.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et «Associés» doit être interprété conformément.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle-ci en rapport avec l'augmentation de capital actée ci-avant, ont été estimés approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par, nom, prénom, état civil et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Dublet et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014309/161.

(130016520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

GC Import Export, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 174.694.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe GAVROY, conseiller en génie civil, né le 26 février 1977 à Virton (Belgique), demeurant à B-6760 Ethe, 27, route de Bleid;

2. Monsieur Charles GAVROY, conseiller en import/export, né le 2 mai 1951 à Ethe (Belgique), demeurant à B-6760 Ethe, 31, route de Bleid.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'import et l'export de marchandises, matériel et pièces de rechange de génie civil, pièces de rechange poids lourds et véhicules légers, pneumatiques.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «GC Import Export».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 18.00 heures au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Christophe GAVROY, pré-qualifié, cinquante et une parts	51 parts
- Monsieur Charles GAVROY, pré-qualifié, quarante-neuf parts	49 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Christophe GAVROY, conseiller en génie civil, né le 26 février 1977 à Virton (Belgique), demeurant à B-6760 Ethe, 27, route de Bleid.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8832 Rombach-Martelange, 3, rue des Tilleuls.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GAVROY, C. GAVROY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2013. Relation: DIE/2013/991. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015059/153.

(130017652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

One 55 Fenchurch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.894.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020143/10.

(130024011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Optimal Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 156.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020144/9.

(130024239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Octopussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCTOPUSSY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020135/11.

(130024325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Oedipus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020136/9.

(130023969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ondutech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.735.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, administrateur de la société MARCAMI S.A, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143 377, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société ONDUTECH S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136 735, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2013.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2013020139/13.

(130023645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Occitan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020134/9.

(130024293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Kairos Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 174.736.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr. Alain DEVRESSE, born on 1st February 1966 in Dinant, Belgium, residing at 18 cité Pescher, L-8035 Strassen;
2. Mr. Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium, residing at 11 rue du Château, L-4433 Soleuvre.

The appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés anonymes" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "KAIROS ADVISORS S.A.".

Art. 3. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act general partner, commandité or manager of any entity.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of directors or the sole director (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro), represented by 32,000 (thirty two thousand) shares with a nominal value of EUR 1(one Euro) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 9. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof, as well as any security rights granted on shares.

Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 10. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of directors or the sole director, as the case may be, may record such transfer in the register of shares.

The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 11. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, amongst whom two (2) directors shall be the Class A Directors and at least one (1) director shall be the Class B Director. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 13. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

General meetings of shareholders

Art. 14. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term sole shareholder is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the general meeting of shareholders used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole shareholder.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 15. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting. The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent

(10%) of the Company's issued share capital. In order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Wednesday of June at 3 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 16. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 17. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 18. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 19. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 20. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 21. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 22. Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors or of the sole director, as the case may be, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Supervision of the Company

Art. 23. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the management board shall apply.

If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one independent auditor, chosen among the Luxembourg réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her office.

Winding-up - Liquidation

Art. 24. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 25. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the appearing parties declare to have subscribed to the thirty two thousand (32,000) shares of the Company as follows:

1. Alain DEVRESSE, prenamed, subscribes sixteen thousand (16,000) shares and pays-up twenty-five percent (25%) of them by a contribution in cash in the amount of four thousand euro (EUR 4,000.-);

2. Sébastien WIANDER, prenamed, subscribes sixteen thousand (16,000) shares and pays-up twenty-five percent (25%) of them by a contribution in cash in the amount of four thousand euro (EUR 4,000.-).

The amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-), representing 25% (twenty-five per cent) of the share capital, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following Class A and Class B Directors for a term which will expire at the annual General Meeting to be held in 2018:

a. Mr. Alain DEVRESSE, born on 1 February 1966 in Dinant, Belgium, residing at 18 cité Pescher, L-8035 Strassen is nominated as Class A Director;

b. Mr. Paul HUBERLANT, born on 24 October 1960 in Waremme, Belgium, with address at Chemin de Moustier 75, B-5020 Temploux is nominated Class A Director;

c. Mr. Sébastien WIANDER, born on 22 August 1977 in Verviers, Belgium, residing at 11 rue du Château, L-4433 Soleuvre is nominated as Class B Director;

d. Mr. Jean BODONI, born 12 July 1949 in Ixelles, Belgium, residing at rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen is nominated as Class B Director.

The Company will be bound by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

Mr. Alain DEVRESSE has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

2. The address of the Company is fixed at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

3. G&G Associates S.à r.l., with registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.602, is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual General Meeting to be held in 2018.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Mr. Alain DEVRESSE, né le 1 février 1966 à Dinant, Belgique, demeurant au 18 cité Pescher, L-8035 Strassen;

2. Mr. Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, demeurant au 11, rue du Château L-4433 Soleuvre.

Les parties comparantes ont requis le Notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer tel qu'il suit:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés anonymes (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «KAIROS ADVISORS S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres titres ou instruments financiers de toute espèce, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise et peut investir par tous moyens et en toute sorte d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres de créances et de certificats de créance ou toute sorte d'instruments de dettes ou de capital.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute tierce personne pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui appartient au groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et de manière générale pour son propre bénéfice ou bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut agir en tant que general partner, associé commandité ou gérant de toute société.

La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration ou le administrateur unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration ou le administrateur unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des actionnaires ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des actionnaires ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Capital - Actions

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 32.000 (trente deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1(un euro) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 9. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 10. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout membre du conseil d'administration, ou l'administrateur unique, selon le cas, peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, ou par son administrateur unique, selon le cas, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire

Art. 11. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Administration

Art. 12. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, parmi lesquels deux (2) administrateurs seront des Administrateurs de Classe A et au moins un (1) administrateur sera un Administrateur de Classe B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 13. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'un document identique établissant les termes de la résolution de manière précises, et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à l'assemblée générale des actionnaires utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'actionnaire unique.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième mercredi de juin, à 3.00 heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 16. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 18. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le directoire peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le directoire doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 19. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée

a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du directoire, par deux de ses membres ou par le membre unique, le cas échéant.

Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 20. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 22. Aux conditions et termes prévus par la loi, le directoire pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur unique, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Surveillance de la Société

Art. 23. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du directoire s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un réviseur d'entreprises agréé, choisis parmi les réviseurs d'entreprises agréés de Luxembourg, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son mandat.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale des actionnaires, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'actionnaire unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 25. L'assemblée générale des actionnaires avec l'approbation d'au moins la moitié des actionnaires détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 26. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2013.

Souscription - Libération

Les comparants déclarent avoir souscrit aux trente deux mille (32.000) actions de la Société comme suit:

1. Alain DEVRESSE, prénommé, souscrit à seize mille (16.000) actions et les libère à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille euro (EUR 4.000,-);
2. Sébastien WIANDER, prénommé, souscrit à seize mille (16.000) actions et les libère à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille euro (EUR 4.000,-);

Le montant de huit mille euros (EUR 8.000,-), représentant 25% (vingt-cinq pour cent) du capital social, est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décision des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de Classe A et de Classe B de la société pour une durée qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- a. Mr. Alain DEVRESSE, né le 1^{er} février 1966 à Dinant, Belgique, demeurant au 18 cité Pescher, L-8035 Strassen, est nommé Administrateur de Classe A;
- b. Mr. Paul HUBERLANT, né le 24 octobre 1960 à Waremme, Belgique, dont l'adresse est située Chemin de Moustier 75, B-5020 Temploux est nommé Administrateur de Classe A;
- c. Mr. Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, demeurant au 11, rue du Château L-4433 Soleuvre, est nommé Administrateur de Classe B;
- d. Mr. Jean BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, demeurant à rue Mathias Goergen L-8028 Strassen, est nommé Administrateur de Classe B.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Mr. Alain DEVRESSE aux fonctions de président du conseil d'administration.

2. L'adresse du siège social est fixée au L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

3. G&G Associates S.à r.l., ayant son siège social au L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.602, est nommé commissaire aux comptes de la société pour une durée qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Strassen, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DEVRESSE, S. WIANDER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2013. Relation: DIE/2013/909. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015788/650.

(130018527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 120.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.180.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013019885/10.

(130024336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.463.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNEE GESTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013019873/11.

(130023913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Faminvest EC S.à r.l., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013019889/14.

(130023596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.921.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/02/2013.

Référence de publication: 2013019898/10.

(130024335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.759.

Die berufliche Anschrift der folgenden Geschäftsführer der Kategorie A hat sich geändert und lautet nunmehr wie folgt:

- Herr Mark W. PEARSON, mit beruflicher Anschrift 16, Berkerley Street, 1. Etage, W1J 8DZ, London, Vereinigtes Königreich;

- Frau Kateryna PODOLIEVA, mit beruflicher Anschrift 16, Berkerley Street, 1. Etage, W1J 8DZ, London, Vereinigtes Königreich;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Februar 2013.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013019892/18.

(130023476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.800,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013019919/12.

(130023770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 21.807.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019902/10.

(130023838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Field Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.914.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'assemblée générale tenue le 30 novembre 2011:

- que Monsieur Jean-Lin BERGE est démissionnaire de ses fonctions de Gérant avec effet au 30 novembre 2011;
- que l'Assemblée a décidé de modifier le mandat de gérant de Monsieur DENIS en le nommant Gérant de catégorie A en lieu et place de gérant de catégorie B.

Suite à ces résolutions, la société est gérée par deux gérants de catégorie A à savoir Messieurs Daniel GHEZA et Philippe DENIS, demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Ph. DENIS / D. GHEZA

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013019899/19.

(130023791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Groupe de Narda Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 1^{er} février 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} février 2013, que le siège social de la Société est transféré à L-1471 Luxembourg, 228-230, Route d'Esch, à compter du 1^{er} février 2013.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013019946/16.

(130024279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

EU Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019875/9.

(130024278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Electro Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.603.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 décembre 2012

Le Conseil prend acte de la démission de M. Didier VIDAL de sa fonction d'Administrateur et Président avec effet au 7 décembre 2012.

Le Conseil décide de coopter M. Xavier LANGLOIS D'ESTAINOT, demeurant professionnellement 32, Avenue Kléber, F-92707 COLOMBES Cedex comme nouvel Administrateur, avec effet au 7 décembre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Le Conseil décide de nommer M. Francisco RECIO, demeurant professionnellement 32, Avenue Kléber F-92707 COLOMBES en tant que Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur.

Pour la Société

Pascal BERTIN

Directeur Délégué

Référence de publication: 2013019866/18.

(130023866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 janvier 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire ce jour.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 05 février 2013.
Référence de publication: 2013019855/14.
(130024083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

EF Trust S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 231.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 153.491.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 6 février 2013 de nommer la société Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 6 February 2013 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company with retroactive effect as of 28 December 2012 and until the general meeting approving the annual accounts as of December 31st, 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019864/22.

(130024014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 164.030.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 1^{er} janvier 2013

L'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- d'élire avec l'effet au 1^{er} janvier 2013, en tant que gérants de la Société pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2015:

Madame Nicola Morse, dont l'adresse professionnelle est

2a, rue Albert Borschete, L-1021 Luxembourg;

- de prendre note de la démission de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 de Monsieur Allan Pelvang.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND UK COMPANY 2 S. à r. l.

Référence de publication: 2013019881/18.

(130024298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Europtax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 148.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 février 2013

- L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que gérant administratif:

Monsier Bichel Thierry ayant pour adresse professionnelle 2, rue Gabrielle Lippmann L-5365 Munsbach.

- L'Assemblée Générale décide que Monsieur Verelst Luc peut valablement engager la société et sans limitation par sa signature individuelle.

- L'Assemblée Générale décide que Monsieur Bichel Thierry peut valablement engager la société et sans limitation par sa signature individuelle.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013019879/16.

(130023538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Advanced Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 23, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 173.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013019687/10.

(130023906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Acelis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 117.009.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019683/10.

(130023966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2011

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Monsieur Dirk Van Nieuwenborgh, Administrateur, demeurant à B - 4620 Fléron, Heid des Chènes 75, est élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 février 2013.

Pour LANGUAGE & KNOWHOW, Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013019401/15.

(130023376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013019258/13.

(130022895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Jakob Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

La convention de domiciliation, conclue en date du 28 juillet 2011, entre la société JAKOB INVESTMENT S.A. (la «Société») inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99 671, avec siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 5 février 2013, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2013019368/13.

(130022978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.930.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013019332/13.

(130022891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

MARTI Presse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 161.603.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020088/9.

(130024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Al Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.088.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Beauty & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.080,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.088, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 17 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2387 of 25 September 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to two million Euro (EUR 2,000,000.00-), by the issue of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred (1,987,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Al Beauty & Cy S.C.A., prenamed. The total contribution amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"**5.1.** The Company's share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.00) represented by two million (2,000,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Beauty & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.080,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Beauty (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.088, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 août 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2387 du 25 septembre 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), par l'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Al Beauty & Cy S.C.A., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16754. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013014834/99.

(130017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Designers Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019840/9.

(130023631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Comodo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 145.470.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019815/9.

(130023496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Colafin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019814/9.

(130023970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.
